ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 121906

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'enseignement agricole public. En effet, depuis près de trois ans, les établissements publics d'enseignement technique agricole subissent une baisse drastique de leur dotation globale horaire avec une suppression de plusieurs centaines d'emplois. De nombreuses classes et sections ont ainsi dû être fermées, des classes dédoublées, des heures de soutien supprimées. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à une situation qui pénalise gravement les élèves et la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole, dont la qualité et la réussite viennent à nouveau d'être soulignées par l'audit de modernisation conduit au cours du premier semestre 2006 à l'initiative du ministère délégué au budget et à la réforme de l'État et par le récent rapport d'information confié à Mme Françoise Ferat par la commission des affaires culturelles du Sénat, fait l'objet d'une attention toute particulière du ministère de l'agriculture et de la pêche. L'augmentation du budget alloué au programme de l'enseignement agricole, acquise dans le cadre des discussions relatives au budget 2006, a permis d'attribuer des ressources au profit de l'aide sociale aux élèves mais aussi de développer la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. La loi de finances pour 2007 conforte les crédits consacrés à l'enseignement technique agricole. L'accompagnement éducatif, pédagogique et social des élèves est tout particulièrement soutenu : les crédits consacrés aux assistants d'éducation progressent de 5 % ; les crédits relatifs au remplacement des personnels augmentent de 1,8 % pour assurer la continuité pédagogique et le bon fonctionnement des établissements ; enfin l'aide sociale aux élèves est confortée. L'objectif du ministère de l'agriculture et de la pêche est de préserver la spécificité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif, de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural, tout en faisant valoir ses atouts au regard de l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : M. Daniel Boisserie
Circonscription : Haute-Vienne (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 121906
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3473

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE121906

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4417